

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE ROSNAY (VENDÉE)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

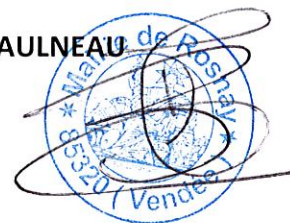
(Article L.121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie, le **vendredi 20 mars 2026 à 19h00.**

Affiché le 16/03/26,

Le Maire

Bergerette AULNEAU



ORDRE DU JOUR

1. Élection du Maire
2. Création des postes d'adjoints au Maire
3. Élection des adjoints au Maire
4. Lecture de la Charte de l' élu local

Divers

5. Questions diverses ;
6. Informations diverses.